



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/CEP/AC.13/2008/1
12 décembre 2007

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES POLITIQUES DE L'ENVIRONNEMENT

Comité directeur CEE pour l'éducation
au développement durable

Troisième réunion
Genève, 6 et 7 mars 2008

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ DE LA TROISIÈME RÉUNION

qui se tiendra au Palais des Nations, à Genève,
du jeudi 6 mars 2008, à 10 heures, au vendredi 7 mars 2008, à 16 h 30*

I. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour.
2. Résultats de la sixième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe» relatifs à l'éducation en vue du développement durable.

* De nouvelles procédures d'accréditation s'appliquent désormais à tous les représentants qui prennent part à des réunions au Palais des Nations. Les participants sont priés de remplir le bulletin d'inscription disponible sur le site Web de la CEE (<http://www.unece.org/env/esd/SC.Bureau.htm>) et de le retourner au secrétariat de la CEE au plus tard deux semaines avant la réunion par courriel à l'adresse suivante: esd@unece.org. Avant de se rendre à la réunion, les représentants sont priés de se présenter au Groupe des cartes d'identité de la Section de la sécurité et de la sûreté de l'Office des Nations Unies à Genève, situé au Portail de Pregny, 14 avenue de la Paix, Genève (voir le plan figurant sur le site Web de la CEE à l'adresse suivante: <http://www.unece.org/meetings/practical.htm>), afin de se faire délivrer leur plaquette d'identité. En cas de difficultés, téléphoner au secrétariat de la CEE au +41 22 917 1502.

3. Progrès accomplis par les États membres de la CEE dans la mise en œuvre de la Stratégie de la CEE pour l'éducation en vue du développement durable.
4. Rapport sur les progrès accomplis par le Groupe d'experts chargé des indicateurs relatifs à l'éducation en vue du développement durable.
5. Comment est enseigné le développement durable? – débat d'experts sur les compétences en matière d'éducation en vue du développement durable dans le secteur de l'éducation.
6. Projet de plan de travail pour la mise en œuvre de la phase II de la Stratégie de la CEE pour l'éducation en vue du développement durable (2008-2010).
7. Interactions entre le processus engagé par la CEE et d'autres processus et activités d'éducation en vue du développement durable et avantages mutuels que l'on pourrait en tirer.
8. Calendrier des réunions.
9. Élection du Bureau.
10. Questions diverses.
11. Clôture de la réunion.

II. ANNOTATIONS

Conformément à l'adoption de la Stratégie de la CEE pour l'éducation en vue du développement durable et du cadre pour sa mise en œuvre, la Réunion de haut niveau des Ministères de l'environnement et de l'éducation (Vilnius, 17 et 18 mars 2005) a créé un comité directeur pour décider de la mise en œuvre de la Stratégie et faire le point à chacune des trois phases de son application (2005-2007, 2008-2010 et 2011-2015). Le Comité directeur est le principal organe décisionnel pour les activités relatives à la Stratégie dans la région de la CEE. Il est composé de représentants des secteurs de l'environnement et de l'éducation pour garantir à l'un comme à l'autre des possibilités égales de participer et de contribuer aux travaux. Les principales parties prenantes intéressées ont été invitées à participer aux activités du Comité directeur en qualité d'observateurs.

Jusqu'à présent, le Comité directeur a tenu deux réunions (les 13 et 14 décembre 2005 et les 4 et 5 décembre 2006), qui ont eu des conséquences importantes, telles que l'adoption du plan de travail pour la mise en œuvre de la phase I de la Stratégie et la décision d'organiser un débat commun de haut niveau sur l'éducation en vue du développement durable à la sixième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe» (Belgrade, 10-12 octobre 2007). Le mandat du Comité directeur de la CEE pour l'éducation au développement durable ayant été prorogé à la Conférence ministérielle de Belgrade, sa troisième réunion devrait porter sur l'examen et l'adoption du plan de travail pour la mise en œuvre de la phase II de la Stratégie, notamment en ce qui concerne sa teneur, le calendrier de la mise en œuvre et les incidences financières.

Premier jour (6 mars 2008)

Point 1: Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour (10 h 00-10 h 10)

Le Président ouvrira la réunion en formulant des observations liminaires et invitera le Comité à adopter l'ordre du jour de sa troisième réunion, tel qu'il figure dans le présent document (ECE/CEP/AC.13/2008/1).

Point 2: Résultats de la sixième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe» relatifs à l'éducation en vue du développement durable (10 h 10-10 h 20)

Le Président informera le Comité des principaux résultats de la Conférence ministérielle de Belgrade relatifs à l'éducation en vue du développement durable, tels que la Déclaration ministérielle de la Conférence (ECE/BELGRADE.CONF/2007/8, par. 11 et 12), le résumé du Président (ECE/BELGRADE.CONF/2007/9, par. 17 à 26), la Déclaration commune concernant l'éducation en vue du développement durable des Ministres de l'éducation et de l'environnement (ECE/BELGRADE.CONF/2007/4/Add.1) et le résumé du Président sur la séance conjointe consacrée à l'éducation en vue du développement durable (ECE/BELGRADE.CONF/2007/4/Add.3).

Point 3: Progrès accomplis par les États membres de la CEE dans la mise en œuvre de la Stratégie de la CEE pour l'éducation en vue du développement durable (10 h 20-12 h 00)

Le Comité sera invité à entendre les rapports de gouvernements sur les activités concernant la mise en œuvre de la Stratégie menées depuis la présentation des premiers rapports nationaux sur la mise en œuvre (disponibles sur le site Web de la CEE à l'adresse suivante: <http://www.unece.org/env/esd/Implement.Gov.htm>), portant sur les questions ci-après:

- a) Coordination au niveau international et au niveau national ou des États (désignation de coordonnateurs nationaux, élaboration de plans de mise en œuvre nationaux¹, établissement d'un mécanisme consultatif et traduction de la Stratégie dans les langues officielles ou dans d'autres langues pertinentes);
- b) Participation à l'essai pilote de présentation de rapports et soumission de rapports nationaux sur la mise en œuvre de la phase I de la Stratégie;
- c) Mise au point d'instruments et de mécanismes aux niveaux national, infranational et local, afin de renforcer les mesures initiales et les compétences, d'améliorer les outils et le matériel pédagogiques relatifs à l'éducation en vue du développement durable et leur contenu, et de développer une conceptualisation plus globale de ce domaine pour passer de l'éducation relative à l'environnement à une véritable éducation en vue du développement durable.

¹ Dans les pays dotés d'une structure fédérale, les plans nationaux seront établis sur la base des contributions des entités infranationales ou des différents États composant la fédération.

Point 4: Rapport sur les progrès accomplis par le Groupe d'experts chargé des indicateurs relatifs à l'éducation en vue du développement durable
(12 h 00-13 h 00 et 15 h 00-16 h 00)

Le Président du Groupe d'experts chargé des indicateurs relatifs à l'éducation en vue du développement durable sera invité à faire rapport sur les résultats des cinquième et sixième réunions du Groupe d'experts, qui se sont tenues à Vienne du 20 au 22 juin 2007 et à Amsterdam du 12 au 14 décembre 2007, respectivement (ECE/CEP/AC.13/2008/4).

Point 5: Comment est enseigné le développement durable? – débat d'experts sur les compétences en matière d'éducation en vue du développement durable dans le secteur de l'éducation (16 h 00-18 h 00)

Une table ronde d'experts des parties prenantes² sera consacrée à la question des compétences en matière d'éducation en vue du développement durable dans le secteur de l'éducation. La table ronde aura pour but d'aborder les problèmes rencontrés et d'échanger des informations sur les bonnes pratiques concernant l'intégration de l'éducation en vue du développement dans la formation initiale des enseignants et l'application de l'«approche institutionnelle globale» à tous les niveaux de l'éducation. La table ronde sera suivie d'un débat interactif avec les participants à la réunion. Un document sur les compétences en matière d'éducation en vue du développement dans le secteur de l'éducation, établi par un groupe d'experts créé par le Bureau avec le concours du secrétariat, facilitera la discussion (ECE/CEP/AC.13/2008/6).

Deuxième jour (7 mars 2008)

Point 6: Projet de plan de travail pour la mise en œuvre de la phase II de la Stratégie de la CEE pour l'éducation en vue du développement durable (2008-2010)
(10 h 00-13 h 00)

Le Comité est invité à examiner, pour adoption, un projet de plan de travail pour la mise en œuvre de la phase II de la Stratégie (ECE/CEP/AC.13/2008/5). Ce document établit une feuille de route concernant les activités à entreprendre au cours de la phase II, qui durera trois ans (2008-2010), pour poursuivre la mise en œuvre de la Stratégie à la fois au niveau national et au niveau international. Le projet a été élaboré par le secrétariat sur la base des décisions de la séance conjointe consacrée à l'éducation en vue du développement durable lors de la Conférence ministérielle de Belgrade, ainsi que des documents «Moyens à réunir pour mettre en œuvre la Stratégie de la CEE pour l'éducation en vue du développement durable» (ECE/CEP/AC.13/2008/11) et «Apprendre les uns des autres: réalisations, difficultés et marche

² Il est proposé que des représentants des diverses parties prenantes à la Stratégie de la CEE pour l'éducation en vue du développement durable participent à la table ronde selon les modalités suivantes: un ou deux représentants de gouvernements (Ministères de l'éducation et de l'environnement), un représentant des ONG, deux représentants d'enseignants des écoles/établissements d'enseignement supérieur (des parties orientale et occidentale de la région de la CEE) et deux représentants d'élèves/étudiants (établissements d'enseignement secondaire et supérieur).

à suivre. Rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la Stratégie de la CEE pour l'éducation en vue du développement durable» (ECE/BELGRADE.CONF/2007/INF/3 et Add.1). La première version de ce document avait été examinée à la cinquième réunion du Bureau et révisée par la suite pour refléter les observations de ce dernier. Lors de l'examen du projet de plan de travail pour la mise en œuvre, le Comité sera invité à concentrer son attention sur les éléments suivants:

I. Activités proposées concernant:

- a) La coordination au niveau international et au niveau national ou des États;
- b) Le renforcement des capacités et l'échange de données d'expérience, notamment:
 - i) Aux fins de développer les compétences en matière d'éducation en vue du développement durable;
 - ii) Dans le cadre d'ateliers et de formations;
 - iii) Par l'échange d'informations sur les bonnes pratiques;
 - iv) Par des études de cas;
 - v) Par l'utilisation d'outils électroniques;
 - vi) Par des actions de sensibilisation;
- c) L'examen de la mise en œuvre.

II. Dispositions financières pour la mise en œuvre de la phase II de la Stratégie. Dans leur déclaration commune concernant l'éducation en vue du développement durable, les Ministres de l'éducation et de l'environnement ont invité les parties prenantes ainsi que les donateurs bilatéraux et multilatéraux à appuyer et à alimenter le processus de mise en œuvre. La Réunion de haut niveau de Vilnius avait considéré qu'une base financière solide serait indispensable aux fins d'une application effective de la Stratégie. Cette base financière serait principalement constituée par des contributions volontaires des États membres de la CEE, des organisations internationales, du secteur privé et des institutions financières internationales. Les renseignements sur les contributions, les dépenses engagées et les estimations des ressources nécessaires figurent à l'annexe II du projet de plan de travail sur la mise en œuvre. Les délégations qui souhaitent apporter des contributions (financières et en nature) à la mise en œuvre de la Stratégie seront invitées à informer le Comité directeur de leurs projets respectifs.

Point 7: Interactions entre le processus engagé par la CEE et d'autres processus et activités d'éducation en vue du développement durable et avantages mutuels que l'on pourrait en tirer (15 h 00-15 h 45)

Les délégations, en particulier les parties prenantes, telles que les organisations internationales et les organisations non gouvernementales, les centres régionaux pour l'environnement et les instituts de recherche, souhaiteront peut-être informer le Comité directeur des activités liées à la mise en œuvre de la Stratégie actuellement en cours ou prévues aux niveaux national et international, en vue de promouvoir la coordination et les synergies, notamment avec les mécanismes internationaux pertinents en matière de développement durable.

Point 8: Calendrier des réunions (15 h 45-15 h 55)

Le Comité sera invité à examiner le calendrier de sa réunion suivante et des réunions de son Bureau. Il est proposé que le Comité tienne sa quatrième réunion sur deux jours au début du mois de mars 2009.

Point 9: Élection du Bureau (15 h 55-16 h 10)

Conformément au mandat³ du Comité directeur adopté par la Réunion de haut niveau de Vilnius, à chaque réunion ordinaire⁴ du Comité, un président et un vice-président sont élus parmi les représentants des États membres de la CEE présents à la réunion. Les membres du Bureau doivent représenter les différents secteurs (par exemple environnement et éducation) et assument la présidence et la vice-présidence du Comité directeur jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Ils sont rééligibles.

Compte tenu de ce qui précède, le Comité directeur souhaitera peut-être élire un président et un vice-président.

Le Comité directeur souhaitera peut-être aussi élire les autres membres du Bureau, qui sera composé de représentants de neuf États membres de la CEE, dont un État de l'Europe du Sud-Est, trois États parmi les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale, un État d'Amérique du Nord et quatre autres États membres de la CEE; et inclura le Président et le Vice-Président du Comité, qui exerceront leurs fonctions respectives en son sein. Les principales parties prenantes intéressées peuvent être invitées à participer aux réunions du Bureau en qualité d'observateurs. Le Bureau est chargé de la préparation des réunions et du suivi de l'application des décisions du Comité directeur et se réunit aussi souvent que nécessaire, sous réserve que des fonds soient disponibles à cet effet. Les pays seront invités à manifester leur intérêt en présentant au secrétariat des candidatures aux postes de membres du Bureau d'ici le 11 février 2008.

³ Voir l'annexe I du Cadre de Vilnius pour la mise en œuvre de la Stratégie de la CEE pour l'éducation au développement durable (CEP/AC.13/2005/4/Rev.1).

⁴ À sa deuxième réunion, le Comité directeur n'a pas élu de membres du Bureau pour assurer la continuité dans le travail préparatoire intensif à réaliser pour le débat de haut niveau à la Conférence ministérielle de Belgrade.

Point 10: Questions diverses (16 h 10-16 h 20)

Le Comité sera invité à examiner toute autre question qui pourrait être portée à son attention. Les délégations qui souhaitent proposer des points à inscrire à l'ordre du jour sont invitées à en informer le secrétariat dès que possible.

Point 11: Clôture de la réunion (16 h 20-16 h 30)

Avant de clore la réunion, le Président récapitulera les décisions prises par le Comité directeur et les questions essentielles soulevées au cours des débats.
